

# Comprendre la relation cédant-repreneur en agriculture

Extrait d'un article d'Alice BARTHEZ « L'agriculture et la référence à la famille », INRA, Dijon, décembre 1997

« Dans la situation de don et de contre-don, les deux acteurs sont en présence mais la structure de leur échange est complètement différente. Aucun contrat n'est prévu qui puisse les lier et définir les termes de l'échange. Nous sommes dans le domaine du transfert à sens unique, du cadeau.

A donne quelque chose à B : [...]

Celui qui donne rend celui qui reçoit redevable, mais sans que jamais ne soient précisés de quoi ni de combien. [...] La supériorité est du côté de celui qui offre car il crée en l'autre une obligation envers lui. [...] Ainsi, B devra faire un contre-don, c'est-à-dire offrir en retour quelque chose à A, sans condition : [...]

Une telle modalité de l'échange est spécifique aux rapports familiaux. Les enfants par les soins qu'ils reçoivent, les moyens que leur offrent leurs parents, sont redevables, ils accumulent une dette de réciprocité pendant leur jeunesse qu'ils paient quelquefois en prenant leurs parents à leur charge ou encore en assurant la continuité de l'entreprise que leurs parents ont développée leur vie durant. [...]

Dans les relations de don et de contre-don, le problème est lié à la nature très subjective de la perception des termes de l'échange. [...] Ce que A perçoit avoir donné peut être très différent de ce que B perçoit avoir reçu. [et inversement] [...] Autrement dit, le même objet passant des mains de A à celles de B peut changer complètement de signification. [...] Si [...] l'un des membres se sent lésé, il éprouvera beaucoup de difficultés à exprimer son malaise dans un contexte où l'intérêt individuel ne doit pas être incompatible avec l'intérêt du groupe, ici la communauté familiale. »

« Dans l'univers professionnel le temps est compté et a une valeur monétaire. [...] Dans la famille, le temps n'est pas compté car le travail domestique n'est pas défini selon un équivalent monétaire. [...]

Dans le secteur agricole tout comme dans l'artisanat et le petit commerce, les unités de production ne sont pas distinctes de la famille. Elles sont dites « entreprises individuelles » ou « entreprises familiales ». [...]

La famille paysanne est tout à la fois groupe familial et groupe professionnel. Elle entretient entre ses membres des relations qui oscillent continuellement entre les deux types d'échange précédemment analysés, marchand et non marchand ».



## UTILISATION

Comprendre la relation entre un cédant et un repreneur **p. 32**